

SANTOSCOY, Bertha. *La Commission interaméricaine des droits de l'homme et le développement de sa compétence par le système des pétitions individuelles*. Paris, PUF, 1995, 232 p.

Jean Mallein

Volume 27, numéro 2, 1996

Une nouvelle politique étrangère Canadienne : internationalisme libéral ou néo-réalisme ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703611ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703611ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Mallein, J. (1996). Compte rendu de [SANTOSCOY, Bertha. *La Commission interaméricaine des droits de l'homme et le développement de sa compétence par le système des pétitions individuelles*. Paris, PUF, 1995, 232 p.] *Études internationales*, 27(2), 442–443. <https://doi.org/10.7202/703611ar>

étatique. Pour utiliser une métaphore, le juriste doit mettre sur une tablette les œuvres d'Auguste Comte pour potasser celles de Georg Wilhelm Friedrich Hegel. À cet égard, il serait intéressant de mettre en parallèle la théorisation du droit mise de l'avant par Koubi, avec les recherches de Friedrich A. von Hayek (*Droit, législation et liberté*) et de Laurent Cohen-Tanugi (*Le droit sans l'État*) sur le passage du *nomos*, du droit jurisprudentiel, à la *thésis*, au droit édicté par le législateur.

Enfin, *Le droit et les minorités* identifie quelques repères de la protection internationale des minorités en présentant une édition de textes internationaux choisis par Fenet. Une chronologie de la pratique internationale précède une anthologie thématique des textes internationaux. Notons que Fenet ne retient que les textes qui ont fait jurisprudence dans le champ restreint des relations diplomatiques. Or, en tout premier lieu, la question minoritaire se pose à l'intérieur des États. Le lecteur cherchera en vain des textes constitutionnels, des lois et des ententes régissant les droits des minorités *intra muros civitatis*. De par leurs impacts subéquents sur la scène internationale, il aurait été pertinent de présenter quelques extraits relatifs aux minorités de l'Union soviétique, des anciens empires coloniaux, des États-Unis ou du Canada. Le lecteur aurait été à même de cerner plus précisément les tendances orientant la codification des droits des minorités, et de souligner leurs convergences ou leurs divergences. Lacune relativement mineure, qui réduit peu la qualité de cet ouvrage, dont le principal mérite est bien d'of-

frir une information pertinente, au lecteur francophone, sur les développements passés et récents en matière de droit des minorités.

Martin PAQUET

Collège universitaire Glendon
Université York, Toronto, Canada

**La Commission interaméricaine
des droits de l'homme et le
développement de sa compétence
par le système des pétitions
individuelles.**

SANTOSCOY, Bertha. Paris, PUF,
1995, 232p.

Nombreux sont les livres et articles ayant trait à la Commission européenne des droits de l'homme, qui sont aisément accessibles aux francophones. Plus rares sont ceux qui, paraissant en français, se rapportent à la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Aussi faut-il se réjouir que Mme Bertha Santoscoy lui ait consacré une étude très complète et naturellement actualisée, parue dans la collection des publications de l'Institut universitaire de Hautes études internationales de Genève. D'une lecture aisée, cet ouvrage permet d'en connaître bien davantage que l'essentiel, et de se pénétrer de ce qui fait l'originalité de la Commission interaméricaine ; en particulier par le souci constant qu'a son auteur de souligner ce qui la distingue de son homologue européenne.

C'est vrai d'abord de la genèse de la Commission interaméricaine, objet du premier des deux titres de l'ouvrage (pp. 1-48), dont le chapitre initial permet de se remémorer les circonstances et les conditions dans lesquelles elle a été créée et a com-

mencé à fonctionner (pp. 3-18); tandis que le suivant la situe très précisément dans le système interaméricain de protection des droits de l'homme (pp. 19-47); entre autres, par rapport aux États, selon qu'ils sont parties à la Convention américaine des droits de l'homme ou simples membres de l'OEA; bien sûr aussi par rapport à la Cour interaméricaine. Ces deux chapitres sont ainsi l'occasion de mettre en évidence les processus si différents selon lesquels les deux systèmes européen et américain ont été établis; ce qui n'est pas inutile, une fois rappelée l'influence, sinon l'attraction du premier sur le second. Mais parce que Mme Santoscoy sait ne pas s'appesantir sur ce qui est assez bien connu, ce titre vaut surtout pour l'analyse et les commentaires que lui inspire, avec le recul, la restructuration de la Commission, après l'adoption de ses nouveaux statuts, en 1979 et règlement, en 1980.

Analyse et commentaires sont tout aussi pénétrants, et, de notre point de vue, plus intéressants encore, lorsqu'elle en vient au système des pétitions individuelles devant la Commission (Titre II, pp. 49-115). D'abord parce que son étude est actualisée au plus près de ce qu'autorisent les délais d'édition; ce qui permet d'être au fait des conditions de recevabilité des pétitions (chapitre 1, pp. 51-72); de la procédure suivie ensuite, lorsqu'une pétition a été déclarée recevable (chapitre 2, pp. 73-90); de son examen au fond et, en particulier, du régime de la preuve (chapitre 3, pp. 91-101); enfin de l'achèvement de la procédure et de la portée de la résolution adoptée par la Commission (chapitre 4, pp. 103-115). En-

suite, parce que les développements, qui menacent *a priori* d'être austères, ne le sont pas, quand bien même ils imposent une lecture toujours très attentive. C'est, en effet, le mérite de l'auteur que d'avoir su ne pas les réduire à l'exposé des dispositions conventionnelles et réglementaires relatives à la procédure, en mettant l'accent sur la pratique de la Commission, telle qu'elle résulte de plusieurs affaires fort opportunément présentées. C'est aussi avoir sensiblement accru l'intérêt de ce titre II, que d'avoir établi un parallèle avec la procédure devant la Commission européenne et avec la procédure des pétitions prévue par le Protocole facultatif au Pacte de 1966 relatif aux droits civils et politiques; ce qui donne à l'ouvrage de Mme Santoscoy une tonalité de droit et institutions comparés dont il convient de la remercier.

Jean MALLEIN

*Faculté de droit et des sciences économiques
Brest, France*

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

The NAFTA Puzzle. Political Parties and Trade in North America.

DORAN, Charles F. et Gregory P.
MARCHILDON, dir. Boulder,
Westview Press, 1994, 272p.

Le phénomène du libre-échange nord-américain a suscité jusqu'ici une littérature où prédomine le thème de l'économie. Cet état de choses est sans doute normal dans la mesure où l'accord d'intégration porte essentiellement sur le domaine du commerce. Les théoriciens de l'intégration savent toutefois depuis longtemps que tout accord d'intégration économique a